



Doc. 13288
06 août 2013

Les opérations massives de surveillance en Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Pieter OMTZIGT et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire rappelle que le contrôle judiciaire et parlementaire d'un gouvernement et de ses agents, y compris des services spéciaux, revêt une importance cruciale pour l'Etat de droit et la démocratie.

Elle reconnaît la nécessité pour les Etats de protéger efficacement les secrets relevant de la sécurité nationale.

L'Assemblée a salué le développement de la coopération entre les services secrets de différents pays, outil indispensable pour faire face aux manifestations les plus graves de la criminalité organisée et au terrorisme. Cette coopération internationale doit cependant s'accompagner d'une collaboration équivalente entre les organes de contrôle.

Elle rappelle que les Etats membres doivent avoir les moyens de lutter efficacement contre le terrorisme, mais qu'ils « ne sauraient prendre, au nom de la lutte contre l'espionnage et le terrorisme, n'importe quelle mesure jugée par eux appropriée » en raison du danger inhérent de saper, voire de détruire, la démocratie (Cour européenne des droits de l'homme, *Klass et autres c. Allemagne*, arrêt du 6 septembre 1978).

L'Assemblée rappelle en outre l'importance des donneurs d'alerte qui permettent de renforcer la responsabilité et de mieux lutter contre la corruption et la mauvaise gestion, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Elle est vivement préoccupée par les allégations récentes de surveillance et de collectes étendues de données à caractère personnel par les services de renseignements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays.

En conséquence, l'Assemblée :

- a. invite le Secrétaire Général à ouvrir une enquête en vertu de l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme ;
- b. invite tous les Etats membres :
 - à revoir ou, le cas échéant, à mettre en place des mécanismes parlementaires ou d'autres mécanismes indépendants efficaces, chargés du contrôle des services secrets, et des procédures pénales et civiles spéciales pour le traitement d'informations de nature sensible et couvertes par le secret afin de permettre la bonne administration de la justice tout en tenant compte des intérêts légitimes de l'Etat et de sa sécurité.



- à améliorer la protection contre toutes les formes de représailles à l'égard des donneurs d'alerte de bonne foi qui mettent au jour des abus dans l'intérêt public.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
CONNEMANN Gitta, Allemagne, PPE/DC
CRAMON-TAUBADEL Viola, von, Allemagne, SOC
DECKER Armand, De, Belgique, ADLE
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FRITZ Erich Georg, Allemagne, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOVHANNISYAN Arpine, Arménie, PPE/DC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KARAPETYAN Naira, Arménie, PPE/DC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
NORD Thomas, Allemagne, GUE
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VERMEULEN Sabine, Belgique, NI
WADEPHUL Johann, Allemagne, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe